

Spécialisation C.A.V

En fin d'année de seconde, les élèves qui s'orientent en Première générale ont à choisir désormais trois spécialités. Afin de les aider à se décider, voici quelques éléments à prendre en compte concernant la spécialité Arts « Cinéma-audiovisuel ».

QUELLES CONSÉQUENCES POUR L'ANNÉE DE PREMIÈRE ET DE TERMINALE ?



La spécialité est accessible à tous les élèves qui demandent une orientation en Première générale, qu'ils aient ou non suivi les cours en option facultative C.A.V. en seconde. L'horaire hebdomadaire est de 4 heures.

À l'issue de la classe de Première, les élèves ont soit la possibilité de poursuivre en spécialité Arts « C.A.V. » en classe de Terminale, soit d'abandonner cette spécialité. S'ils décident d'abandonner, ils ont toutefois la possibilité de poursuivre en option facultative « C.A.V. », même si cette dernière n'a pas été choisie en classe de Première.



POURQUOI CHOISIR LA SPÉCIALITÉ ARTS « C.A.V. » ?

Choisir la spécialité Arts permet de **diversifier son parcours au lycée** tout en apprenant à travailler différemment (autonomie, travail en groupe, pédagogie du projet).



Les élèves de la spécialité Arts « C.A.V. » participent à des **festivals du film** comme spectateurs ou comme **membres de jury** (festival International du Film Animalier et de l'Environnement de Rabat, festival du Film Français, festival international du Film d'Animation de Meknès).



Ils sont par ailleurs engagés dans des projets de **réalisation** avec des **partenariats extérieurs** (Institut Français, Centre d'Etudes Arabes...) et peuvent être amenés à réaliser des films de commande (clips « Prévention routière », campagne « Anti-tabac ») ou de participer à des concours (concours « Stop au harcèlement scolaire ! »).

QU'EST-CE QU'ON Y APPREND ?

L'enseignement théorique porte sur :

L'histoire du cinéma ;

L'économie du cinéma ;

L'analyse filmique ;

L'écriture d'un scénario et d'une note d'intention.

L'enseignement pratique se concentre sur le tournage et le montage et se concrétise par au moins une réalisation en groupe.

Les devoirs écrits portent essentiellement sur l'analyse de séquences filmiques, mais on évalue également les travaux d'écriture et les exercices de réalisation.

QUE FAIRE APRÈS LE BAC ?

Après la terminale, leur baccalauréat en poche, les élèves qui souhaitent travailler dans le milieu du cinéma ou de l'audiovisuel peuvent :

- Passer un concours et s'inscrire dans une école de cinéma (ex : ESRA, ESEC, ESAV...)
- Candidater, pour les meilleurs dossiers, à Ciné Sup (Classe Préparatoire aux Ecoles supérieures telles que la FEMIS, Louis Lumière...)
- S'inscrire en Classe Préparatoire Littéraire (option Cinéma) ou Artistique
- Poursuivre des études universitaires en Licence Cinéma-audiovisuel (ex : Sorbonne Nouvelle à Paris 3)
- Se diriger vers un BTS audiovisuel (option image, montage, son, post-production...) ou un IUT Information-Communication

L'équipe enseignante de l'option de spécialité Cinéma-audiovisuel

Aujourd'hui, les métiers de l'image et du son sont de plus en plus nombreux et diversifiés. Outre ceux du cinéma (cadrage, montage, réalisation, production, distribution...), on peut également citer les métiers de l'information et de la communication, des plus traditionnels (journalisme, graphisme, photographie, édition numérique, vidéo, communication audiovisuelle appliquée au multimédia...) aux activités professionnelles émergentes (cyber-documentaliste, architecte de l'information, records manager, archiviste cloud...).

